

Original : anglais

**LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES QUESTIONS
ESSENTIELLES DE LA COMMISSION À DISCUTER PAR CORRESPONDANCE
(3e tour - IIIe partie)**

Le 14 janvier 2021

Chers collègues,

Tout d'abord, j'espère que vous avez pu vous reposer un peu après une année 2020 épuisante et difficile. Je tiens ensuite à vous souhaiter à tous une excellente année 2021. Bien que la pandémie de COVID-19 continue de susciter des problèmes importants, j'espère que la communauté de l'ICCAT sera capable de faire face à tous les défis qui se présentent à nous et de travailler ensemble de manière coopérative pour nous permettre d'avancer efficacement au cours d'une autre année difficile.

Depuis ma dernière lettre, nous avons bien progressé, et avons maintenant reçu les commentaires sur les rapports de trois organes subsidiaires. Nous avons reçu des suggestions de quelques modifications qui, à mon avis, ne suscitent pas de profonds problèmes. En outre, le Comité d'application a pu clore ses discussions. Je voudrais proposer brièvement une marche à suivre pour conclure le plus rapidement possible le processus de décision de la Commission de 2020.

Comme vous vous en souvenez peut-être, afin de pouvoir garantir l'efficacité de nos mesures en 2021, j'ai proposé dans l'une de mes lettres précédentes (circulaire n°8260/20 de l'ICCAT du 1er décembre 2020) de diviser le processus d'adoption en deux, ou si nécessaire, en trois « blocs ». Comme vous le savez, le bloc n°1, qui comprenait les rapports de la Sous-commission 3, de la Sous-commission 4 et du STACFAD, ont déjà été adoptés, ainsi que les documents cités dans ces rapports. Je vous présente maintenant des versions révisées du bloc n°2, qui comprend les rapports de la Sous-commission 1, de la Sous-commission 2 et du PWG, que nous pouvons, je l'espère, considérer comme adoptés, avec l'inclusion de modifications rédactionnelles, ainsi que les documents cités dans ces rapports. Cependant, comme d'habitude, je suis ouvert aux commentaires éditoriaux mineurs, mais seulement en ce qui concerne le texte souligné. Comme mentionné dans ma lettre précédente (circulaire n°8655/20 de l'ICCAT du 21 décembre), j'ai demandé instamment à toutes les CPC de s'abstenir de rouvrir toute question déjà convenue pendant la période de correspondance. Par conséquent, certains des commentaires que j'ai reçus n'ont pas été pris en considération, à savoir ceux qui auraient dû être soulevés au cours des périodes de correspondance respectives, mais ont été envoyés tardivement au président de l'organe subsidiaire concerné et/ou à moi-même.

J'espère sincèrement que dans ces circonstances et en raison du retard par rapport à notre calendrier habituel, toutes les décisions adoptées par les organes subsidiaires pourront être approuvées par la Commission sans autre débat. Afin d'assurer la continuité des régimes de gestion de nos stocks les plus vulnérables, j'invite à nouveau instamment toutes les CPC à s'abstenir de rouvrir jusqu'en 2021 toute question déjà convenue et à se concentrer maintenant sur les projets de rapport du Comité d'application et des plénières que vous trouverez ci-joints.

En conséquence, tout commentaire sur ces derniers doit être envoyé avant **18h, heure de Madrid, le 28 janvier 2021**, après quoi ils seront considérés comme formellement adoptés, car j'ai l'intention d'essayer de clôturer le processus de la Commission de 2020 fin janvier, comme mentionné dans ma précédente lettre.

En plus des questions discutées au sein des Sous-commissions et autres organes subsidiaires, veuillez consulter ci-dessous une brève mise à jour sur l'état d'avancement des questions de la plénière concernant les points de l'ordre du jour suivants :

4. Examen et approbation, le cas échéant, des propositions présentées par les Sous-commissions 1 et 2

J'ai travaillé avec les Présidents des Sous-commissions 1 et 2 qui ont présenté leur rapport révisé (ci-joints), énumérant les décisions qui doivent être approuvées et adoptées par la Commission. Seuls des commentaires mineurs concernant le texte souligné seront acceptés, pour autant qu'ils soient reçus avant le **28 janvier 2021**. Après avoir lu les commentaires reçus, je considère qu'un consensus a été atteint au sein de la Sous-commission 1 en ce qui concerne le PA1-503A, visant la reconduction de la Recommandation 19-02 de l'ICCAT, qui n'est pas limitée dans le temps et restera en vigueur en 2021. Par conséquent, le document PA1-503A est maintenant considéré comme adopté.

5. Examen et approbation, le cas échéant, des décisions prises par le Comité d'application des mesures de conservation et de gestion (COC)

Le Président du Comité d'application a fourni le rapport ci-joint, et je vous invite à me faire part de vos commentaires d'ici le **28 janvier 2021**. En outre, les documents COC-304E (tableaux d'application reçus en 2020) et COC-308D (tableaux récapitulatifs de l'application) ont été mis en ligne. Veuillez noter que ces documents ne font que refléter les commentaires reçus dans le délai précédent et que la période de commentaires sur ces documents est close, dès lors de nouvelles modifications ne peuvent pas être soumises à ce moment.

6. Examen et approbation, le cas échéant, des décisions prises par le Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG)

J'ai travaillé avec le Président du PWG qui a fourni le rapport révisé ci-joint, énumérant les décisions qui doivent être approuvées et adoptées par la Commission. Seuls des commentaires mineurs concernant le texte souligné seront acceptés, pour autant qu'ils soient reçus avant le **28 janvier 2021**. Veuillez noter que toutes les pièces jointes ne sont pas encore distribuées mais sont disponibles sur le site web des documents et seront incluses dans la publication finale.

7. Réunions intersessions en 2021

Avec ma dernière lettre, j'ai fait circuler un troisième projet de calendrier de l'ICCAT pour 2021 (publié sous la référence PLE-106B) et j'ai demandé des commentaires à ce sujet. Mes collègues Présidents et moi-même avons reçu quelques commentaires qui sont contenus dans le fichier Excel ci-joint s'y rapportant. Sur la base de ces commentaires, quelques modifications ont été apportées au calendrier provisoire et je joins à la présente lettre une nouvelle proposition révisée qui sera publiée sous la référence PLE-106C, qui contient des changements au calendrier de la réunion de septembre des groupes d'espèces et de la plénière du SCRS. Ces modifications permettront d'allonger la période entre la fin de la réunion du SCRS et le début de la réunion de la Commission, comme c'est la pratique habituelle. Toutefois, ce changement impliquera que les groupes d'espèces du SCRS devront faire beaucoup de progrès avant les réunions de septembre. D'autre part, il n'est malheureusement pas possible d'éviter le chevauchement des réunions de septembre de la Sous-commission 1 et du Groupe d'espèces sur le thon rouge, car une programmation ultérieure de la réunion du Groupe d'espèces sur le thon rouge impliquerait que toutes les autres réunions du SCRS et de la Commission seraient retardées ou que le SCRS serait obligé de se concentrer uniquement sur les espèces/stocks qui seront évalués en 2021, ce qui empêcherait le Comité de traiter d'autres questions pertinentes comme le demande la Commission. J'espère que tout le monde l'acceptera et je transmettrai cette version révisée à la plénière dans mon rapport pour approbation formelle.

Je souhaiterais également de nouveau demander à toute CPC qui pense être en mesure d'accueillir l'une des réunions intersessions en personne prévues en 2021 d'en informer le Secrétariat et moi-même dès que possible. Je comprends qu'il soit difficile de prendre un engagement ferme à ce stade, mais toute manifestation d'intérêt serait la bienvenue. De plus, dans les circonstances actuelles découlant de la pandémie, les réunions en personne nécessiteront éventuellement d'imposer des limitations en termes de nombre de participants. C'est une question importante que je soupèse actuellement avec le Secrétariat et je reviendrai vers vous plus tard à ce sujet.

8. Autres questions

Comme mentionné dans ma lettre précédente, après avoir consulté les membres du Groupe de travail virtuel sur la révision du règlement intérieur de la Commission (VWG-RRP), je convoquerai une réunion intersessions du VWG-RRP au cours du premier trimestre 2021, afin de poursuivre et de conclure les travaux visant à l'approbation d'une nouvelle version du règlement intérieur avant la réunion de la Commission de 2021.

9. Lieu et dates de la prochaine réunion de la Commission

Comme je n'ai pas reçu de commentaires supplémentaires, la 27e réunion ordinaire de la Commission se tiendra entre le 15 et le 22 novembre 2021, en supposant qu'une réunion en personne puisse avoir lieu, mais éventuellement avec un nombre limité de participants.

Étant donné que jusqu'à présent, le Secrétariat n'a reçu aucune manifestation d'intérêt pour accueillir notre réunion annuelle de 2021, je réitère ma demande à toute CPC qui pense être en mesure d'accueillir la réunion d'en informer le Secrétariat et moi-même dès que possible, et de préférence avant le **31 janvier 2021**. Je comprends qu'il soit difficile de prendre un engagement ferme à ce stade, mais les manifestations d'intérêt seraient les bienvenues afin que celles-ci puissent être examinées le plus tôt possible dans l'année, en fonction de l'évolution de la pandémie. En outre, je demanderai instamment au Secrétariat d'étudier plus avant toute possibilité de trouver des lieux de réunion potentiels en gardant à l'esprit les mesures sanitaires actuelles concernant les réunions.

10. Adoption du rapport contenant les décisions de la Commission

La période de correspondance de tous les organes subsidiaires étant déjà terminée, je demande désormais l'adoption officielle des rapports ci-joints d'ici le **28 janvier 2021 (18h, heure de Madrid)**.

Tel que mentionné dans le document GEN-007E, jusqu'à la fin du processus décisionnel, tant les CPC que les observateurs peuvent fournir au Secrétariat une déclaration consolidée à chaque organe subsidiaire et à la plénière, qui sera traduite et incluse dans le compte-rendu de la Commission de 2020, **mais qui ne sera pas publiée** sur la page web des documents. Toutefois, les déclarations consolidées qui dépassent la limite de 450 mots ne seront pas publiées, sauf si elles sont fournies dans les trois langues officielles de la Commission.

Enfin, je tiens à vous remercier tous pour les excellents progrès réalisés jusqu'à présent et j'espère conclure ce processus de la manière la plus efficace possible.

Salutations distinguées,

Président de la Commission



Raul Delgado